



TAXE d'apprentissage 2025

Code UAI : 0541205S



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE



Nancy-Brabois

LA TA, C'EST QUOI ?

La **Taxe d'Apprentissage** (TA) est un prélèvement obligatoire pour toutes les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ou sur le revenu, quelle que soit leur forme juridique. Elle a pour objectif d'associer le monde économique **au financement des formations** professionnelles et technologiques. Les entreprises contribuent ainsi directement au développement des compétences des étudiants, futurs acteurs du marché du travail.

POURQUOI CHOISIR NOTRE IUT ?

La Taxe d'Apprentissage permet à l'IUT Nancy-Brabois **d'investir dans des équipements pédagogiques de pointe et d'adapter ses formations aux besoins réels des entreprises**. En nous soutenant, vous accompagnez concrètement la formation des talents qui feront, demain, la réussite de vos entreprises demain.

LES ÉTAPES CLÉS

19 MAI
Ouverture de SOLTéA aux établissements pour vérifier ou compléter leurs informations.



26/05 AU 27/06
1^{ère} période de répartition : désignation par les entreprises du ou des bénéficiaires de leur solde de TA.

IUT Nancy-Brabois :
Code UAI 05412055



14/07 AU 24/10
2^{ème} période de répartition : désignation par les entreprises du ou des bénéficiaires de leur solde de TA.

IUT Nancy-Brabois :
Code UAI 05412055



26 MAI
Ouverture de SOLTéA aux employeurs.



PRÉVEZ-NOUS

SOLTéA ne nous permet pas de suivre en temps réel les versements. Il est donc essentiel de nous prévenir de votre fléchage afin d'identifier votre soutien.



Génie
Biologique
Agro-Alimentaire

Campus Villers-lès-Nancy



Génie
Biologique
Santé

Campus Villers / Brabois Santé



Génie Civil
**Construction
Durable**

Campus Villers-lès-Nancy



Génie
Chimique
Génie des Procédés

Campus Villers-lès-Nancy



Génie
Électrique &
**Informatique
Industrielle**

Campus Villers-lès-Nancy



Génie
Mécanique
& **Productique**

Campus Villers-lès-Nancy



Qualité
Logistique Industrielle
& **Organisation**

Campus Lunéville



Réseaux &
Télécommunications

Campus Villers-lès-Nancy



À NOTER

Nous vous informons que nous n'acceptons désormais plus les versements par chèque ou virement direct. Par conséquent, nous ne sommes plus en mesure de fournir de reçus fiscaux. Pour effectuer un versement à notre établissement, veuillez impérativement déclarer votre intention sur <https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/>.

Afin de nous permettre d'identifier aisément votre soutien, nous vous remercions de bien vouloir remplir **le bordereau via le QR code** fourni ci-dessous.

Bordereau à renseigner

